

Conditions Générales de Vente au 01/01/23

1. Définitions

- Parcours formation individuel : formation dispensée auprès d'un client particulier s'inscrivant à la formation.
- Parcours formation intra-entreprise : Formation sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe.

2. Objet et champ d'application

Toute commande de formation ou bilan implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3. Documents contractuels

- Le client pour confirmer son inscription à la formation s'engage à retourner à ATTITUDES POSITIVES un exemplaire signé et portant le cachet cachet (pour entreprise).
- Une attestation de présence est remise à chaque stagiaire en fin de stage ou parcours.

4. Modalités d'inscription

Pour les formations inter-entreprises : pour être prise en compte, toute demande d'inscription devra être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription dûment complété, du devis signé « Bon pour accord » et des conditions générales de vente acceptées, selon l'une des modalités suivantes :

- par internet : pmoret@attitudes-positives.fr
- par courrier à : ATTITUDES POSITIVES - 1, rue de l'Industrie 74000 ANNECY

Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au client dans les 72 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Celui-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Une convention de formation est envoyée au Client environ un mois avant le début de la formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toute information pratique relative à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation.

Pour les formations intra-entreprises : toute demande de formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à ATTITUDES POSITIVES au moins 30 jours ouvrés avant la date du premier jour de formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

- A l'issue de la formation une facture sera remise aux participants ou entreprise pour le solde. Les factures sont payables à l'ordre de ATTITUDES POSITIVES.

L'acompte remis à l'inscription restera acquis à ATTITUDES POSITIVES si le client renonce à la formation.

Dans le cadre d'une prise en charge par le CPF (Compte Formation), les démarches d'inscription se font via le site web : www.mon-compte-formation.gouv.fr

L'acompte versé à l'inscription sera restitué au participant de la formation lorsque le solde global de la facture sera versé à ATTITUDES POSITIVES par le CPF.

5. Garantie de participations

ATTITUDES POSITIVES se réserve la possibilité d'annuler ou déplacer le stage si les effectifs sont insuffisants pour permettre sa conduite pédagogique et informera le client et / ou l'entreprise dans les plus brefs délais. En cas de report, un avenant au contrat initial (bulletin d'inscription) précisant les modifications sera alors proposé au client.

6. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à ATTITUDES POSITIVES au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, ATTITUDES POSITIVES offre au Client la possibilité de remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Toute modification sur le nom des personnes inscrites devra être adressée à ATTITUDES POSITIVES par écrit. L'inscription se fait sous réserve des places disponibles.

7. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit ou par mail

Pour les parcours individuel : Toute annulation fut-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation.

8. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation doit être communiquée à ATTITUDES POSITIVES par écrit.

ATTITUDES POSITIVES se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation jusque deux semaines avant la date prévue. Dans cette éventualité, ATTITUDES POSITIVES s'engage à en informer le Client et à lui proposer un report sur une prochaine session.

En cas d'annulation tardive ou de report par le client, des indemnités compensatrices seront facturées :

- A moins de 30 jours : 20% du prix formation sera facturé,
- A moins de 15 jours : 50% du prix formation sera facturé,
- A moins de 5 jours ouvrés : La formation sera facturée ainsi que les frais de journées d'études engagés.

8. Conditions financières, règlements, et modalités de paiement

Tous nos prix (honoraires et frais) s'entendent hors taxes et sont soumis à la TVA en vigueur au moment de la réalisation de la prestation. Ces prix n'incluent pas les frais de transport et d'hébergement du (ou des) stagiaire(s), qui restent à la charge exclusive du Client. La facture est adressée au Client ou, le cas échéant, à l'OPCO, à l'issue de la formation, avec la copie de la feuille de présence et l'évaluation.

Tous les paiements incombant au Client doivent être réglés en Euros et adressés à ATTITUDES POSITIVES dans les 30 jours suivant la date de facturation. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non réglée à l'échéance entraînera des pénalités de retard selon le taux bancaire en vigueur. Le cas échéant, l'ensemble des frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues sera à la charge du Client.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour Accord » à ATTITUDES POSITIVES.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient à ATTITUDES POSITIVES au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ATTITUDES POSITIVES se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

ATTITUDES POSITIVES se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription en cas de défaut de paiement.

ATTITUDES POSITIVES se réserve le droit d'augmenter les tarifs chaque année et informera à l'avance le Client du nouveau tarif.

Formations inter-entreprises : les prix incluent les frais de formation, le matériel pédagogique et les montants des frais de journées d'étude.

Formations intra-entreprises : les prix sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés au matériel pédagogique, frais de déplacement et d'hébergement des consultants sont facturés en sus.

9. Prix, facturation et règlements

Tous nos prix sont indiqués hors taxes, ils sont à majorer de la TVA en vigueur. Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

L'acceptation du bulletin d'inscription à une formation par ATTITUDES POSITIVES étant conditionnée par le règlement à l'inscription d'un acompte de 10% de la facture pour les particuliers et de 30 % pour les professionnels

Les frais de déplacement et frais de restauration ne sont pas compris dans le prix du stage.

10. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à ATTITUDES POSITIVES en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de ATTITUDES POSITIVES pour les besoins des commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à ATTITUDES POSITIVES pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de ATTITUDES POSITIVES.

11. Renonciation

Le fait pour ATTITUDES POSITIVES de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces ces même clauses.

12. Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre ATTITUDES POSITIVES et ses clients relèvent de la loi française.

13. Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable relèveront des compétences exclusives du Tribunal de commerce de Annecy quelque soit le siège ou la résidence du client.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société ATTITUDES POSITIVES qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'ordre de ATTITUDES POSITIVE,

- Conformément à la loi RGPD du 25 Mai 2018, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse pmoret@attitudes-positives.fr ou par voie postale à l'adresse :

ATTITUDES POSITIVES - 1, rue de l'industrie 74000 ANNECY.

Les données personnelles concernant le stagiaire seront supprimées dans le délais légal prévu par la loi.

En particulier, ATTITUDES POSITIVES conservera les données liées aux parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas 3 ans.

Enfin, ATTITUDES POSITIVES s'engage à effacer à l'issue des exercices, toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations ou à en demander l'autorisation écrite au participant.